Note de mobilité générale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **Inspection de l'Enseignement Agricole** **Service de l'enseignement technique** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Secrétariat général** **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières**	**Note de mobilité** **DGER/DAT/2021-970** **20/12/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/01/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidatures en vue de pourvoir 7 emplois d'inspecteurs de l'enseignement agricole

Destinataires d'exécution
Administration centrale (DGER et SRH) Inspection de l'Enseignement Agricole Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux Services déconcentrés Établissements Publics d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles Établissements Publics d'Enseignement Supérieur

Textes de référence :Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et

de la formation professionnelle agricoles
Arrêté du 27 janvier 2020 relatif à l’organisation et au fonctionnement de l’inspection de l’enseignement agricole

Il est fait appel de candidature en vue de pourvoir par détachement, en application du décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole,

Les emplois d'inspecteur ou d'inspectrice de l'enseignement agricole suivants :

Domaine pédagogique :

Aménagement - forêt..... UN EMPLOI

Aménagement - nature..... UN EMPLOI

Education physique et sportive..... UN EMPLOI

Langues vivantes - anglais..... UN EMPLOI

Lettres..... UN EMPLOI

Sciences économiques sociales et de gestion – Gestion de l'entreprise..... UN EMPLOI

Physique-chimie..... UN EMPLOI

Les dispositions générales, les conditions de nomination et les fiches de poste correspondant à ces emplois sont décrites en annexe de la présente note de service. Les candidats sont également invités à s'informer auprès :

- du Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole (au 01 49 55 52 85),
- de la Secrétaire Générale de l'Inspection de l'enseignement agricole (au 01 49 55 52 83).

Contenu du dossier : les candidatures devront être présentées selon le modèle de dossier joint (page 4 à 6).
Une version électronique de la partie « renseignements administratifs » sera adressée par mail aux candidats, après prise de contact avec la secrétaire générale de l'inspection.
Sous peine d'être refusé ce dossier devra obligatoirement comporter 2 avis hiérarchiques circonstanciés avec mention visible des signataires (nom et qualité).

Modalités de transmission : le dossier complet doit être transmis **au plus tard le 31 janvier 2022** :

- d'une part au format numérique à ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr, sous forme d'un seul fichier comportant la totalité du dossier, hors avis hiérarchiques et n'excédant pas 3 millions d'octet..

- d'autre part au format papier, le dossier complet (avis hiérarchiques inclus), par la voie hiérarchique (directeur d'établissement, DRAAF, recteur d'Académie…), à l'adresse ci-dessus:

Le chef du service de L'enseignement technique	**Le chef du service des ressources humaines**
Luc MAURER	**Xavier MAIRE**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

CANDIDATURE A UN EMPLOI D'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Intitulé de l'emploi :

1- Dossier administratif

1.1- Renseignement administratifs

numéro renoirh pour les agents du ministère :

NOM prénom :

Date de naissance :

Situation familiale :

Adresse personnelle actuelle

Numéros de téléphone (fixe et portable) :

Adresses électroniques :

Résidence administrative souhaitée (cf annexe 1.5) :

Diplômes et titres :

Fonction actuelle :
Établissement ou service :

Carrière active :
-Corps ou emploi actuel :
si emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, arrêté14 nov2019) :
- Groupe :
- Durée totale d'occupation (pour emplois du groupe II)
-Grade / date de promotion dans le grade,
-Echelon / Indice Brut :

Carrière inactive (=corps d'origine le cas échéant) :
-Corps :
-Grade / date de promotion dans le grade :
-Echelon / Indice Brut :

NB : pièces à joindre, pour les candidats extérieurs au ministère de l'Agriculture
- **copie du dernier arrêté de situation administrative**
- **état des services publics accomplis, certifié par le supérieur hiérarchique ou le service de gestion**

1.2- Compte rendus d'entretien professionnel ou de rendez-vous de carrière

Le cas échéant, joindre les deux derniers compte rendus d'entretien professionnel ou de rendez-vous de carrière, En version numérique, sur un fichier diffèrent du reste du dossier, pour ne pas l'alourdir.

1.3 - Avis hiérarchiques motivés (les deux colonnes sont obligatoirement à remplir, sauf cas particuliers : dans ce cas, nous contacter)_

Cette page d'avis est jointe à l'ensemble du dossier « papier », adressée par voie postale à l'Inspection mais doit également être adressée, par mail à la secrétaire générale de l'inspection : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr.

La qualité et le nom des signataires doivent être lisibles.

Chef de service direct : chef d'établissement, chef d'unité…	Supérieur hiérarchique : directeur régional ou national, recteur…
Date, timbre et signature	Date, timbre et signature

2- Dossier de motivation

2.1- Curriculum vitae

Les éléments suivants seront pris en compte :

- Expérience professionnelle antérieure (activité, mobilité)
- Stages de formation continue, colloques suivis
- Travaux ou publications
- Initiatives, engagements personnels

2.2- Lettre de motivation (une page maximum)

2.3- Dossier (10 pages maximum)

Il appartient aux candidats de faire preuve de créativité et d'initiative pour donner à ce dossier de motivation le caractère d'un dossier personnel construit. Il devra mettre en évidence les acquis de l'expérience utiles à l'exercice de l'emploi visé.

- Caractériser les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des compétences recherchées
- Sélectionner des activités significatives (3 au maximum) parmi celle qui vous paraissent avoir développé des compétences utiles à l'exercice du métier d'inspecteur (décrire brièvement chaque activité et indiquer les compétences qu'elles vous ont permis d'acquérir ou de développer)

Date et signature du candidat

ANNEXE

NOTICE ACCOMPAGNANT L'APPEL DE CANDIDATURE A UN EMPLOI D'INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 - Missions

Les inspecteurs de l'enseignement agricole exercent leurs missions dans le cadre de l'Inspection de l'enseignement agricole et des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles fixées par les articles L. 811-1 (enseignement technique agricole public), L. 812-1 (enseignement technique agricole privé) et L. 813-1 (enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et forestier) du code rural. Leurs missions permanentes sont notamment les suivantes :

1°) l'inspection des établissements et des dispositifs d'enseignement et de formation, l'inspection des agents, pouvant revêtir, selon les cas, trois formes : le conseil, l'évaluation, le contrôle. L'inspection s'exerce notamment sur les domaines suivants :

- le fonctionnement général des établissements d'enseignement et de formation en ce qui concerne l'exercice de leurs missions, la mise en œuvre de leur projet, leur vie intérieure sociale, scolaire ou étudiante, leur système de décision et l'organisation du service,
- la gestion administrative et financière,
- les dispositifs de formation scolaire, de formation par apprentissage et de formation professionnelle continue et les dispositifs de certification correspondants,

2°) l'expertise et l'appui en faveur des différents échelons de l'administration pour :

- l'élaboration des prescriptions pédagogiques et programmes nationaux,
- l'élaboration des sujets d'examen ou de concours,
- la participation aux concours, examens et commissions de recrutement des cadres et agents, enseignants et non enseignants, le commissionnement des chargés d'inspection de l'apprentissage placés auprès des directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt,
- la collaboration à des études et expertises thématiques dans le cadre du programme annuel d'activité ;

3°) la contribution à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

4°) la participation à la formation initiale et continue des personnels du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Les modalités d'exercice de ces missions sont précisées dans la note de service DGER/MAPAT/2018-83 du 01-02-2018.

1.2 - Conditions de nomination dans l'emploi

Comme cela est précisé dans l'article 5 du décret n°2019-1135, cité en référence, peuvent accéder à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole :

1- Les fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière appartenant à un corps ou à un cadre d'emploi classé dans la catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est au moins égal à la hors échelle A et **justifiant de cinq ans de service effectif dans un grade d'avancement.**
2- Les fonctionnaires ayant occupé **un ou des emplois du groupe II** du statut d'emploi d'encadrement, pendant une **durée minimale de trois ans**.

Pour la nomination dans un emploi d'inspecteur à compétence pédagogique, les agents doivent justifier, en outre, d'au moins cinq années de service d'enseignement relevant du secteur public d'enseignement.

Peuvent donc se présenter les fonctionnaires :

- appartenant à un corps de catégorie A ou A+, ayant atteint, au moment de leur nomination sur l'emploi d'inspecteurs **au minimum cinq ans dans un grade d'avancement** : ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, agrégé hors classe, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, maître de conférences dans l'enseignement supérieur hors classe, administrateur civil hors classe, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique (IA-IPR) hors classe, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) hors classe, PCEN ou PCEA hors classe, PLP ou PLPA hors classe, attaché principal ou hors classe, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (IAE) divisionnaire ou hors classe, Etc.

- occupant un emploi du groupe I, ou ayant occupé, pendant au moins trois ans un emploi du groupe II de la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles *(NB : les personnels occupant un emploi du groupe III peuvent néanmoins postuler s'ils remplissent les conditions de l'alinea précédent dans leur corps d'origine).*

Les inspecteurs de l'enseignement agricole sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Hormis pour les emplois de référents, le directeur général de l'enseignement et de la recherche appuie sa décision de recrutement dans l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sur l'avis d'une commission comportant au minimum trois membres choisis pour leur connaissance d'une part des fonctions d'inspection, d'évaluation et de contrôle et d'autre part du domaine de compétence et de la spécialité pour lequel le recrutement est effectué. La commission est présidée par un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et comprend :

- un inspecteur de l'enseignement agricole, et, au minimum :
- soit un membre d'une inspection générale ou d'un conseil général extérieur au MAA, soit une autre personnalité qualifiée dans la spécialité de recrutement

L'examen des candidatures permet d'évaluer l'expertise du candidat dans la spécialité concernée et son aptitude à la mettre à profit pour exercer les fonctions d'inspecteur. Il comprend deux phases :

- une phase d'analyse des dossiers, à laquelle est associé le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole, qui vise à identifier les candidats retenus pour être convoqués à un entretien.
- une phase d'entretiens individuels : chaque candidat retenu à l'issu de la première phase fait l'objet d'un entretien d'une durée maximale de 50 minutes.

Pour les emplois de référents, les candidats font l'objet d'un entretien avec le doyen de l'inspection.

1.4 - Déroulement de carrière

Les fonctionnaires occupant un emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole sont placés en position de détachement de leur corps d'origine pour une durée maximale de quatre ans, renouvelable une fois.

L'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole comporte six échelons qui vont de l'indice brut 880 à la hors échelle B. La durée du temps de service exigée pour accéder à l'échelon supérieur est fixée à deux ans du premier au quatrième échelon et trois ans dans le cinquième échelon.

1.5 - Conditions d'exercice de l'emploi

L'activité des inspecteurs s'exerce dans toute la France, et nécessite des déplacements fréquents.

La résidence administrative retenue devra être une capitale régionale en France continentale (dans la configuration antérieure à la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions),

Il est indiqué que les inspecteurs nouvellement recrutés font l'objet lors la première année de fonction de dispositifs d'adaptation à la prise de fonctions, ce qui entraînera notamment la participation à diverses activités à l'administration centrale

1.6 - Aptitudes générales requises

L'attention des candidats est appelée sur les aptitudes et exigences qu'imposent les fonctions d'inspection ; celles-ci nécessitent en effet des capacités d'analyse et de synthèse dans des situations diverses, complexes et souvent inattendues ou délicates.

Leur attention est également appelée sur le changement de position qu'entraîne l'accès à la fonction d'inspection : participant à l'exercice de l'autorité hiérarchique sans toutefois la détenir directement, contribuant à la définition et à la mise en œuvre de la politique du service public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, les inspecteurs doivent faire preuve à la fois d'aptitudes à l'exercice de l'autorité et de qualités de contact, d'animation, de persuasion et de discrétion. Ils doivent également, lors de leurs appréciations ou expertises, savoir ne pas se départir de l'objectivité et de l'indépendance de jugement inhérentes à leur charge. Enfin, ils doivent faire preuve d'une forte indépendance intellectuelle, du sens des responsabilités et de rigueur administrative.

Ces éléments amènent à rechercher préférentiellement des candidats ayant une expérience professionnelle diversifiée, incluant des prises de responsabilité.

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Inspecteur pédagogique – spécialité : Aménagement - Forêt

N° du poste : **Catégorie :**		
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**	
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)	
Compétences liées au	**Savoirs**	**Savoir-faire**

poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements Culture transversale du domaine de l'aménagement avec une expertise renforcée dans le secteur de la forêt et une capacité à intervenir dans le secteur des aménagements paysagers	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	

Inspecteur pédagogique – spécialité : Aménagement - Nature

N° du poste : **Catégorie :**		
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**	
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)	
Compétences liées au	**Savoirs**	**Savoir-faire**

poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements Culture transversale du domaine de l'aménagement avec une expertise renforcée dans le secteur de la nature et une capacité à intervenir dans le secteur des aménagements paysagers	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	

Inspecteur pédagogique à compétences en éducation physique et sportive (EPS)

N° du poste : **Catégorie :**		
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**	
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)	
Compétences liées au	**Savoirs**	**Savoir-faire**

poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Inspecteur pédagogique à compétences en langues vivantes Anglais

N° du poste : **Catégorie :**		
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**	
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)	
Compétences liées au	**Savoirs**	**Savoir-faire**

poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Inspecteur pédagogique à compétences en Lettres

N° du poste : **Catégorie :**	
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**
Poste susceptible d'être vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)

Compétences liées au poste	Savoirs	Savoir-faire
	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	

Inspecteur pédagogique à compétences en Sciences économiques et sociales, gestion de l'entreprise

N° du poste : **Catégorie :**		
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**	
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)	
Compétences liées au	**Savoirs**	**Savoir-faire**

poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	

Inspecteur pédagogique à compétences en Physique-Chimie

N° du poste : **Catégorie :**		
Classement parcours professionnel :	**Groupe RIFSEEP : 3**	
Poste susceptible d'être vacant		
Présentation de l'environnement professionnel	L'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), placée auprès du Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), est chargée des missions permanentes d'inspection, d'accompagnement, d'expertise et d'appui. Elle intervient sur l'ensemble du territoire national. Elle est organisée en deux domaines « pédagogique » et « établissements et missions ». Elle comprend actuellement 73 inspecteurs qui sont implantés sur l'ensemble du territoire, dont 48 inspecteurs du domaine pédagogique.	
Objectifs du poste	L'inspecteur de l'enseignement agricole concourt à la mise en œuvre de la politique d'éducation et de formation définie par le ministre chargé de l'agriculture. Il veille au respect des règles et prescriptions nationales. Il exerce ses missions de contrôle, de conseil et d'évaluation vis à vis des établissements, des agents et des dispositifs. Il apporte son expertise aux différents niveaux de l'administration et participe à la formation initiale et continue des personnels ainsi qu'à l'animation générale du système d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Il participe à la formation initiale et continue des personnels.	
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	- Réaliser les inspections individuelles et l'accompagnement des agents relevant du champ disciplinaire (conseil, évaluation, contrôle) - Construire des sujets d'examen et de concours ; participation aux jurys de recrutement d'enseignants - Participer à l'écriture et la rénovation des référentiels de diplôme, en particulier dans les parties certification et évaluation - Participer à la formation initiale et continue des enseignants contractuels (TUTAC) et titulaires (en lien notamment avec l'ENSFEA) - Contribuer à des études et expertises transversales de nature diverse, dans le domaine pédagogique ou dans le cadre des groupes thématiques transversaux	
Champ relationnel du poste	Le Doyen, la cellule nationale, et particulièrement l'assesseur et les coordonnateurs du domaine pédagogique Services de la DGER. DRAAF-SRFD et établissements d'enseignement agricole Etablissements du dispositif national d'appui Services extérieurs au MAA (rectorats, IGESR,…)	
Compétences liées au	**Savoirs**	**Savoir-faire**

poste	Expertise de la finalité, des contenus et de la didactique de la discipline et de ses interactions Connaissance du cadre institutionnel et en particulier de l'enseignement agricole Connaissance des dispositifs de formation et de l'organisation des établissements	Rigueur et respect des règles déontologiques Aptitude au travail en équipe Qualités relationnelles Aptitude à l'analyse et à la synthèse Sens de la pédagogie Maitrise de l'expression écrite et orale Loyauté et sens du service public
Personnes à contacter	Emmanuel Delmotte, Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole Tel : 01 49 55 52 85 courriel : emmanuel.delmotte01.@agriculture.gouv.fr Laurent Devilliers, Assesseur du Doyen Tel : 01 49 55 51 84 courriel : laurent.devilliers@agriculture.gouv.fr Ghislaine Sauboa, Secrétaire générale Tel : 01 49 55 52 83 courriel : ghislaine.sauboa@agriculture.gouv.fr	